



## Vice caché suite location récente

Par **val85590**, le **10/03/2010** à **20:34**

Bonjour,

J'ai emmenagé le 26 septembre 2009 chez un bailleur privé. L'appartement avait été refait à neuf par le propriétaire, or depuis il y a eu plusieurs incidents : compteur électrique qui a brûlé, store du velux qui sort de son guide, poignée de porte qui tombe à plusieurs reprises, prise qui se détache du mur, et aujourd'hui le radiateur est tombé. Je dois un loyer mais j'avoue que quand je vois que quasiment tous les mois il y a quelque chose qui dysfonctionne, j'avoue que ça m'ennerve un peu.

Ai je un recours ? puis je faire constater les dégats par quelqu'un ou bloquer mon loyer ?

J'avoue quand même que tout le monde me dit, même l'assistance sociale que l'appartement est bien mais cher pour la commune (480 € , eau, edf en +)

Merci beaucoup par avance pour votre réponse